

## Non à l'augmentation des impôts locaux !

### Rétablissement des abattements fiscaux sur la taxe d'habitation !

#### Compte rendu de la délégation chez M. Nisand, maire PS de Schiltigheim

À l'initiative du POI, une délégation de signataires de la lettre ouverte à MM. Bigot, Nisand et Ries a été reçue par M. Nisand, maire PS de Schiltigheim le 6 avril 2011. Les membres de la délégation ont présenté à M. Nisand cette lettre ouverte, signée par plus de 300 habitants de la CUS. Ils ont rappelé l'origine de cette augmentation des impôts locaux.

Le 22 juin 2009, le conseil général du Bas-Rhin votait à l'unanimité (30 UMP, 6 PS, 3 centristes, 4 Groupe Centriste Écologiste Européen) la suppression des abattements fiscaux sur la part départementale de la taxe d'habitation.

Conséquence : une importante augmentation des impôts locaux (jusqu'à 170 € de plus pour une famille avec deux enfants). Après avoir dénoncé à juste titre cette augmentation, la majorité PS/Verts de la CUS a décidé de ne pas rétablir les abattements fiscaux pour le budget 2011.

La délégation a présenté la demande des signataires : le rétablissement des abattements fiscaux pour le budget 2012.

M. Nisand nous a donné les éléments de réponse suivants :

⇒ Sur le vote des Conseillers Généraux PS : c'est une faute de la part des élus PS d'avoir voté pour cette mesure, mais cela s'explique par le fait qu'ils n'avaient pas d'assistants pour leur préparer les dossiers techniques. Il a rappelé que lui même n'était pas conseiller général à cette date.

⇒ Sur le rétablissement des abattements fiscaux : il a déclaré que c'était impossible, parce que ce rétablissement ferait perdre 6 millions d'euros de recettes à la CUS car l'État supprimerait la même somme des dotations qu'il verse. Il a annoncé que c'était plutôt une augmentation de la fiscalité de la CUS qui était en préparation.

⇒ À la fin de l'entretien, il a dénoncé l'État, qui fait de la dette et se désengage. Il a insisté pour que la délégation ne renvoie pas dos à dos « la gauche » et « la droite » et qu'elle appelle à voter pour le candidat du PS à la présidentielle.

#### Ces réponses ne sont pas acceptables pour la population :

1/ Le vote unanime au conseil général, quelles que soient les fausses excuses données, c'est le consensus entre la droite et la « gauche ». Cette position commune droite/« gauche » sur l'exigence de réduction des déficits publics, c'est cela qui permet à la droite d'augmenter les impôts et de détruire les services publics.

2/ Le désengagement de l'État est réel. Mais une Communauté Urbaine à majorité de « gauche » doit-elle transférer ces charges sur la population en augmentant les impôts locaux ? Ne devrait-elle pas au contraire appeler la population à se mobiliser pour obtenir de l'État les moyens nécessaires ?

3/ Il est vrai que la dette de l'État a été gonflée par le plan de sauvetage des banques en 2009. Mais tous les députés du Parti socialiste ont voté pour ce plan. Ne serait-il pas temps de refuser cette dette qui n'est pas la nôtre au moment où le gouvernement vient de déposer à l'Assemblée Nationale un projet de révision constitutionnelle visant à interdire les déficits publics ?

4/ M. Nisand se prononce contre la révision constitutionnelle de Sarkozy qui vise à interdire les déficits publics, mais il est partisan de la baisse des déficits publics. Il est donc en parfait accord avec la direction actuelle du PS qui défend « une stratégie de gauche de réduction des déficits publics ».

La révision constitutionnelle sur l'interdiction des déficits publics, c'est la constitutionnalisation des augmentations d'impôts et des tarifs publics. Pour sa part le POI mène campagne pour le rejet de la réforme constitutionnelle.

Une délégation sera reçue le jeudi 28 avril par M. Fontanel, adjoint aux finances de la municipalité de Strasbourg.

**Le POI appelle les travailleurs et la population à soutenir cette délégation, à signer massivement la lettre ouverte à MM. Bigot, Ries et Nisand et à constituer des comités contre l'augmentation des impôts locaux, pour le rétablissement des abattements fiscaux, pour le rejet de la réforme constitutionnelle sur l'interdiction des déficits publics.**

Nom-Prénom	Adresse	Tél. - Email	Signature

Je souhaite participer à la délégation : .....

Je soutiens la délégation et souhaite être informé de ses résultats : .....